

Horaires d'ouverture du service Scolarité durant l'été

Du 1er juillet au 24 juillet de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

Du 25 août au 31 août 2026 inclus de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

Fermeture de la scolarité

Du vendredi 24/07/2026 - 12h00 au lundi 24/08/2026 - 8h30

Vous êtes admis.e en 2^{ème} année de Prépa INP à Valence : félicitations !

5 Etapes pour votre Réinscription

ETAPE 1 : Contribution Vie Etudiante et de Campus

Aller sur le site de la **CVEC**, pour vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et Campus, montant **105 €** (conditions d'exonération boursiers). Vous obtiendrez un justificatif de paiement que vous devrez fournir au moment de l'inscription en ligne de Grenoble INP. **Attention ! Ce document vous sera demandé pour votre inscription. Il faudra le conserver.**



ETAPE 2 : Droits d'inscription et exonération

Les droits de scolarité appliqués à l'Institut polytechnique de Grenoble sont ceux publiés par arrêté ministériel. Tout étudiant de l'Institut polytechnique de Grenoble doit procéder à son inscription administrative et s'acquitter du paiement des droits de scolarité.

Attention ! Les élèves extracommunautaires ne sont pas exonérés des frais différenciés à La Prépa de Valence. A titre d'information, le montant des droits pour les élèves extracommunautaires s'élevait l'an dernier à 2 895 €.

Le règlement des droits d'inscription s'effectue uniquement par CB.

ETAPE 3 : Réinscriptions en ligne

Vous inscrire en ligne sur **le portail d'inscription** en ligne de Grenoble INP **entre le 1^{er} et le 23 juillet**. Si impossibilité de faire votre inscription dans ces dates : réouverture du portail le 20 août. Dans tous les cas, l'inscription devra être faite avant votre retour à l'école le 27 août.



Avant de vous connecter, veuillez préparer :

- ♣ votre N° INE (sur bulletins scolaires)
- ♣ votre propre N° de Sécurité Sociale/INSEE (à partir de 16 ans)
- ♣ une Carte Bancaire (obligatoire pour l'inscription en ligne)
- ♣ l'attestation de paiement de la CVEC (cf. étape 1).

- L'utilisation d'une carte bancaire n'est pas illimitée. Pour chaque CB, il existe un plafond, c'est-à-dire un seuil de retrait ou de paiement à ne pas dépasser sur une période donnée. La vérification de ce plafond s'impose en amont du paiement du montant des droits d'inscription afin d'en éviter le blocage.
- Dans le cas de l'utilisation d'une "E-carte bancaire" ou carte dotée de « cryptogramme secure », le paiement échelonné n'est pas autorisé.
- Si vous optez pour le paiement en plusieurs fois, assurez-vous que votre carte expire après le dernier prélèvement sinon les paiements seront rejetés.

Procéder à votre inscription ou réinscription dans votre école

- La Prépa des INP Grenoble
- La Prépa des INP Valence
- Grenoble INP - Ense3, UGA
- Grenoble INP - Ensimag, UGA
- Grenoble INP - Esisar, UGA
- Grenoble INP - Génie industriel, UGA
- Grenoble IAE - INP, UGA
- Grenoble INP - Pagora, UGA
- Grenoble INP - Phelma, UGA
- Polytech Grenoble - INP, UGA

Cliquer sur « La Prépa des INP Valence » puis sur « Procédez à votre réinscription en ligne »

S'inscrire en ligne

1ère inscription	Réinscription
Pièces nécessaires à votre inscription en ligne : • Numéro INE : numéro figurant soit sur votre relevé de notes du baccalauréat français (n° INE ou BEA) soit sur votre ancienne carte d'étudiant. • Carte bancaire pour procéder au paiement des droits.  Procédez à votre inscription en ligne	Pièces nécessaires à votre réinscription en ligne : • Numéro d'étudiant • Carte bancaire pour procéder au paiement des droits.  Procédez à votre réinscription en ligne



ETAPE 4 : Dépôt des pièces dématérialisées

La **plateforme numérique de dépôt de dossier** vous permet de déposer les pièces nécessaires à la constitution de votre dossier. N'oubliez pas de "confirmer" après chaque dépôt de document.

Vous trouverez la liste de tous les documents nécessaires à l'inscription [ici](#)



ETAPE 5 : Récupération de votre certificat de scolarité

Une fois que vous aurez réalisé votre inscription et que votre dossier sera complet (avec tous les justificatifs déposés) vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité sur « [mon dossier web](#) » ou demander l'édition de votre certificat de scolarité, en écrivant à prepa.valence@grenoble-inp.fr

Attention, la scolarité sera fermée entre le vendredi 24 juillet 12h00 et le lundi 24 août 8h30 : merci de penser à anticiper vos demandes.

Frais de reprographie

Courant septembre, des frais de reprographie facultatifs pour un montant de 60 € seront demandés pour l'impression des polycopiés destinés à l'ensemble des cours. À défaut du règlement de ces frais payables par CB, les cours seront exclusivement disponibles en format PDF sur les plateformes pédagogiques. Il appartient alors à chaque étudiant de s'assurer de disposer du document avant chaque cours, afin de suivre les enseignements dans les meilleures conditions.

Les boursiers seront exonérés des frais et pourront bénéficier des polycopiés.

Les conditions de ces frais seront précisées par la scolarité après la rentrée.

Rentrée et début des cours pour les 2A : Jeudi 27 août 2026 à 8h15

Accueil des 1A par le BDE et les 2A : Mardi 1er septembre 2026 à 8h00